



CONVOCAATION

A POUQUES-LES-EAUX, le 18 mars 2020,

Cher(e) collègue,

Je vous confirme que la séance convoquée le vendredi 20 mars à 20h est annulée en raison du contexte de crise sanitaire liée au COVID -19.

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil Municipal**

Qui aura lieu le **dimanche 22 mars 2020 à 10h00**, salle du **Parc de la mairie** en raison de l'application des mesures liée à la crise sanitaire et sans public conformément au décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19.

Veillez agréer, Cher(e) collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Mauricette MAITRE

Ordre du jour :

- I Installation des conseillers municipaux
- II Election du Maire
- III Election des adjoints
 - 1° Détermination du nombre des adjoints
 - 2° Election des Adjoints
- IV Charte de l'élu local
- V Fixation des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseiller délégué
- VI Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)